

stance de ce genre qu'un colon ou un artisan de la contrée, pour le soustraire à la rapine des pillards, aura enfoui son pécule là où il a été retrouvé 1600 ans plus tard.

Ce n'est pas la première fois qu'on rencontre des monnaies antiques à La Chelle. Depuis longtemps le territoire de cette commune m'était signalé comme un de ceux où les découvertes numismatiques étaient fréquentes, et quelques fouilles d'essai que des ouvriers ont pratiquées sous ma direction, il y a deux ans, n'ont fait que justifier cette indication.

Le répertoire archéologique du département de l'Oise, œuvre fort appréciée de notre confrère M. Emmanuel Woillez, malgré les nombreuses additions à y faire aujourd'hui, mentionne aussi plusieurs médailles impériales romaines trouvées dans la même localité.

Insister davantage sur l'objet de ma communication, ce serait en exagérer l'importance ; et, d'ailleurs, je ne veux pas oublier que pour être substantiel, il convient souvent d'être court. »

M. Woillez trace le plan d'un répertoire historique de l'arrondissement qu'il se propose de rédiger. Ce travail, dont il a soumis l'idée à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, renfermerait sur chaque commune des renseignements bibliographiques, géographiques et historiques. Discussion à ce sujet.

Suite du travail de M. Plessier sur la pierre Tourniche.

Communication par M. Demarsy d'une note tirée des archives du département du Nord relative à un envoyé de Jean-Sans-Peur qui fut pris par les gens de Bosquiaux et détenu au château de Pierrefonds.

« Un envoyé du duc Jean Sans Peur porte « finances pour paier feu messire Loys de Ghistell et autres des gens de mondit seigneur pour leurs

gaiges du voyage à Saint-Denis, en France, la quelle finance yl porta a grant péril de son corps parmy les pays des adversaires de mondit seigneur et en revenant par Nevers, Lille, fut pris par le sire de Bosquiaulx et autres robeurs du Pays, près de Compiègne, et mené prisonnier au chastel de Pierrefonds que le dit sire de Bosquiaulx gardoit de par le duc d'Orléans auquel lieu yl fut detenu par aucun temps, à grant misère et poreté, et esté gehné très péniblement (1). »

Discussion au sujet du règlement des concours. La Société adopte les conclusions suivantes qui seront communiquées à M. le vice-recteur de l'Académie:

1° Que le concours établi porte alternativement sur l'archéologie, l'histoire et les sciences, de manière à ramener tous les trois ans le concours sur la même branche d'études. 2° Que dans chacune de ces grandes branches, le concours soit laissé complètement libre. 3° Que le jury soit composé en partie de personnes choisies par le Ministre de l'Instruction publique sur une liste de trois membres présentée par chaque Société savante, dans l'ordre des études de laquelle rentre le concours.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1869.

Admission, comme membres titulaires, de MM. le comte Léon de Béthune, Cauchemez, le commandant de Brécourt et Charles de Verneuil; — comme membres correspondants, de MM. le docteur A. Boulongne et Charles Lucas.

Lecture par M. l'abbé Bourgeois d'un rapport sur le journal de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens, publié par M. Garnier.

Communication par M. Méresse d'une inscription sur une

(1) Annuaire bulletin de la Société de l'Histoire de France. 1868, page 170.